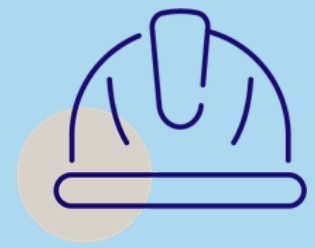


FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

SST : les 10 erreurs les plus coûteuses pour les employeurs



Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), la prévention ne se limite plus à éviter les accidents : les entreprises doivent désormais mettre en place et démontrer une démarche structurée de prévention.

Les coûts réels ne sont pas seulement financiers, mais organisationnels (amendes, absentéisme, climat et réputation).

1. Croire que « peu d'accidents = conformité »

Beaucoup d'employeurs pensent que l'absence d'accidents graves signifie que tout va bien. La loi exige une démarche de démarche de prévention, même sans incident déclaré.

Risques : Correctifs obligatoires et surveillance accrue en cas d'inspection

À faire :

- Documenter l'identification des risques.
- Conserver les preuves de mise à jour annuelle.
- Garder une trace des actions réalisées.

2. Ne pas formaliser l'identification des risques

« On les connaît » ne suffit pas. La prévention doit couvrir les risques physiques, ergonomiques et psychosociaux.

Risque : Difficulté à démontrer la diligence raisonnable

À faire :

- Procéder à une analyse des risques structurée par poste, secteur ou tâche.
- Dater la démarche et préciser qui a participé (gestion + travailleur.euse.s).
- Mettre à jour la liste lors des changements (équipement, procédé et organisation).

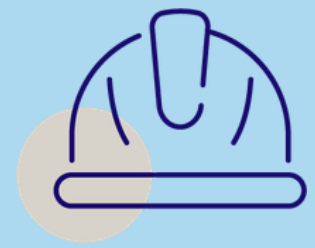
3. Confondre plan d'action et bonnes intentions

Un document sans mesures concrètes n'est pas un plan : moins de 20 travailleur.euse.s, un plan d'action est exigé ; 20 et plus, un programme de prévention structuré s'applique selon la réforme.

Risque : Responsabilités floues et prévention théorique

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

SST : les 10 erreurs les plus coûteuses pour les employeurs



À faire :

- Prioriser les risques.
- Définir les mesures choisies.
- Assigner des responsables.
- Fixer des échéanciers.
- Prévoir un mécanisme de suivi.

4. Utiliser l'équipement de protection comme solution principale

L'EPI devient souvent la première réponse, alors qu'il devrait venir en dernier, après l'analyse et l'élimination du risque, le contrôle à la source et l'adaptation de l'organisation du travail.

Risque : Danger toujours présent et incidents répétés

À faire :

- Prioriser l'élimination ou le contrôle à la source.
- Ajuster l'organisation du travail (méthodes, procédures, circulation et cadence).
- Utiliser l'EPI en complément, avec formation et supervision.

5. Ignorer les quasi-accidents

Les quasi-accidents sont souvent perçus comme « sans conséquence » et ne font donc pas l'objet d'un suivi. Pourtant, ils constituent un signal d'alerte : le danger est bien présent et l'événement a simplement été évité par chance.

Risque : Accident réel évitable. Se référer à la pyramide de Bird.

À faire :

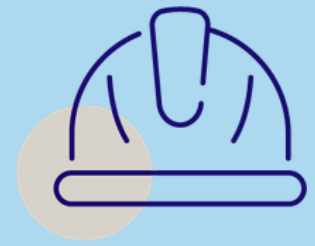
- Consigner les quasi-accidents dans un registre simple.
- Les analyser en comité (où, quand et pourquoi).
- Mettre un correctif et vérifier qu'il fonctionne.

6. Sous-estimer les risques psychosociaux

Stress, surcharge et conflits : les risques psychosociaux sont souvent traités comme un sujet « RH », plutôt que comme un risque SST à prévenir.

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

SST : les 10 erreurs les plus coûteuses pour les employeurs



Risques : Invalidités, démissions et plaintes

*La Loi 27, entrée en vigueur le 6 octobre 2025, vise à protéger la santé psychologique des travailleurs en obligeant toutes les entreprises québécoises à intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans leur plan de prévention de santé et sécurité au travail. Elle modernise le régime de santé et sécurité en considérant le stress, le harcèlement et la surcharge de travail comme des risques à prévenir au même titre que les risques physiques.

À faire :

- Intégrer les risques psychosociaux à l'analyse de risques.
- Les inclure dans le plan d'action (mesures, responsables et échéances).
- Mettre en place un suivi (indicateurs, signaux faibles et rétroaction).

7. Négliger le télétravail

Le télétravail est traité comme un simple mode d'organisation, sans volet prévention. Les obligations s'appliquent aussi à distance.

Risque : Troubles musculosquelettiques (TMS), isolement, hyperconnexion et réclamations reconnues.

*Télétravail: des accidents de travail peuvent aussi arriver | Éducaloi

À faire :

- Encadrer le télétravail (attentes, horaires, pauses et mécanisme de déclaration).
- Prévenir les TMS (ergonomie, ajustements et bonnes pratiques).
- Suivre les risques psychosociaux (isolement, surcharge et hyperconnexion).

8. Ne pas former les gestionnaires en SST

Les gestionnaires sont les premiers acteurs et actrices de prévention. Sans formation : mauvaise documentation, interventions tardives, décisions maladroites en cas d'incident.

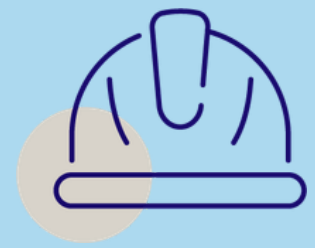
Risque : Mauvaise documentation et interventions tardives

À faire :

- Former les gestionnaires aux bases SST et à leurs responsabilités.
- Clarifier quoi documenter et comment agir en cas d'incident.
- Outiller avec des procédures simples (déclaration, analyse et correctifs).

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

SST : les 10 erreurs les plus coûteuses pour les employeurs



9. Absence de suivi et de mise à jour annuelle

La prévention n'est pas un projet ponctuel, fait « une fois » puis laissé de côté. Elle doit être révisée annuellement (plan d'action et/ou programme de prévention), après un incident, lors d'un changement organisationnel ou après l'introduction d'un nouvel équipement.

Risques : Plan obsolète et nouveaux risques non couverts

À faire :

- Planifier une révision annuelle (date fixe, responsables et livrables).
- Mettre à jour après tout changement majeur.
- Suivre l'avancement des mesures (statut, preuves et efficacité).

10. Attendre une inspection pour agir

Une gestion réactive coûte plus cher qu'une gestion préventive.

Risques : Correctifs précipités et instabilité de conformité

À faire :

- Mettre en place une démarche continue (risques → mesures → suivi).
- Conserver les preuves (documents, registres, formations et mises à jour).
- Vérifier régulièrement les éléments clés d'une inspection : risques, plan/programme, suivi, formation et participation.

EN BREF

En SST, le coût majeur ne vient pas d'un accident isolé, mais d'une prévention non structurée, non documentée et non suivie.

Vous vous reconnaissez dans certaines de ces situations? Utilisez notre **auto-diagnostic SST** pour vérifier rapidement si votre organisation est conforme.

LIENS UTILES :

- [Démarche de prévention \(guide\)](#)
- [Identifier les risques en milieu de travail](#)
- [Analyser les risques en milieu de travail](#)
- [Plan d'action en SST](#)
- [Programme de prévention \(si applicable\)](#)
- [Risques psychosociaux liés au travail](#)
- [Télétravail : prévention et bonnes pratiques](#)